



**SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT
DU SAGUENAY**

**PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY EN 2020**

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

JANVIER 2021

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 20 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis, arrondissement Chicoutimi, le 20 janvier 2020 à 12 h 15, sous la présidence de Monsieur Michel Tremblay.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay ainsi que Monsieur Marc Pettersen, leur absence est motivée.

Assistent également :

Mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

20-001 Octroi mandat – Entretien et la réparation des vérins

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à une inspection de ses équipements déjà en place ;

CONSIDÉRANT l'état actuel des vérins mentionné dans le rapport d'inspection ;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce type de matériel est accessible à une aide financière de la part du gouvernement dans le programme SOFIL ;

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant l'entretien à effectuer ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat pour l'entretien et la réparation des vérins à la firme Services Pétroliers M.T. Inc. pour une somme de 49 777,00 \$ avant taxes.

20-002 Désignation de Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès de l'organisation Revenu Québec

CONSIDÉRANT la résolution 19-115 adoptée lors du conseil d'administration du 17 juin dernier visant à désigner Mme Nadia Tremblay à titre de représentante légale de la Société de Transport du Saguenay auprès des institutions gouvernementales (fédérales et provinciales) et autre organismes publics et parapublics ;

CONSIDÉRANT les demandes de précision exigée de la part de Revenu Québec.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay,

NEQ : 8831854672

1330 rue Bersimis

Chicoutimi (Québec) G7K 1A5

Désigne Mme Nadia Tremblay à titre de responsable des services électroniques (RSE) et qu'elle devienne représentante autorisée (RA), soit autorisée :

1. À inscrire l'entreprise au fichier de Revenu Québec;
2. À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR-Entreprise;
3. À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
4. À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
5. À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accises et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Et la séance est levée à 12 h 24

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 27 janvier 2020 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, et Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants : « Tarification partenaire », « Mandat – production vidéo », « Vandalisme aribus », « Centre de mobilité durable du Saguenay-Lac-Sain-Jean », « Bail Pavillon de l'écomobilité » et « Règlement 209 – Voies de refuge ».

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-003 Convention cadre ATUQ 2020 – Annexe I

CONSIDÉRANT le projet de convention cadre à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, pour divers achats regroupés en 2020 ;

CONSIDÉRANT la résolution #19-179 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil d'administration le 21 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, dont la Société de transport du Saguenay, ont effectuées certaines modifications quant à leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2020.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les modifications apportées à la présente convention pour divers achats regroupés en 2020, à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, telle que déposée.

20-004 Modification plan quinquennal des immobilisations

CONSIDÉRANT QUE la Société doit modifier les sommes prévues pour certains projets d'immobilisation inscrits au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 ;

QU'une copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

20-005 Appel d'offres – Voies de refuge

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay prévoit mettre en place six (6) voies de refuge avec super abris, traverses piétonnes et feux de circulation prioritaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme d'ingénierie afin de procéder à l'aménagement de ces six (6) voies de refuge avec super abris, traverses piétonnes et feux de circulation prioritaire ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la STS à procéder à un lancement d'appel d'offres pour l'embauche d'un professionnel en ingénierie pour la réalisation de l'aménagement de (6) voies de refuge avec super abris, traverses piétonnes et feux de circulation prioritaire.

20-006 Abrogation de la résolution #19-145 (TIR-SHV)

CONSIDÉRANT la résolution #19-145 qui mandatait la Société de transport du Saguenay à titre fiduciaire de la TIR-SHV ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'abroger la résolution #19-145 qui avait pour but de mandater la Société de transport du Saguenay à titre de fiduciaire de la TIR-SHV ;

De libérer la Société de transport du Saguenay de ses obligations à l'égard de la TIR-SHV.

20-007 Promotion – Semaine de relâche

CONSIDÉRANT que la semaine de relâche se tiendra du 2 au 6 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saguenay propose des activités spéciales dans le cadre de la semaine de relâche ;

CONSIDÉRANT que la STS souhaite offrir une promotion spéciale pour le transport régulier et adapté pour cette période afin de permettre aux jeunes de se familiariser avec le transport en commun.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE durant la semaine de relâche qui se tiendra du 2 au 6 mars 2020, le transport en commun régulier et adapté soit offert gratuitement aux jeunes de 17 ans et moins sous présentation d'une carte d'identité.

20-008 Suivi corridor d'écomobilité

CONSIDÉRANT qu'une activité d'inauguration officielle est prévue prochainement dans le cadre du projet de Corridor d'écomobilité ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite mettre de l'avant ce projet auprès des citoyens ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay prévoit une gratuité de ses services lors des activités d'inaugurations prévues dans le cadre du projet de Corridor d'écomobilité ;

QUE cette gratuité s'applique autant au transport régulier qu'adapté.

20-009 Révision politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel

CONSIDÉRANT qu'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel avait été adoptée le 14 décembre 2005 ;

CONSIDÉRANT que ladite politique nécessitait une révision conformément l'application de la Loi qui régit les organismes publics.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel dans sa forme et teneur ;

Qu'une copie de ladite politique soit transmise à tous les employés de la Société de transport du Saguenay.

20-010 Correspondances

De noter le dépôt de la correspondance en date du 27 janvier 2020.

20-011 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de décembre 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

20-012 Demande de partenariat – Festival Regard 2020

CONSIDÉRANT le dépôt d'un courriel de Mme Anne-Sophie Maltais, Adjointe marketing et communication pour le Festival Regard, demandant à la STS de renouveler son partenariat avec le Festival Regard ;

CONSIDÉRANT que ledit partenariat consiste à rendre accessible le transport en commun gratuit aux bénévoles ainsi qu'aux participants du Festival, qui aura lieu du 11 au 15 mars 2020, en plus de fournir deux (2) laissez-passer mensuel adulte pour les mois de février et mars aux stagiaires du Festival ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Société de transport du Saguenay à l'égard de ce partenariat ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Société de s'impliquer auprès d'organismes de la région ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société rende accessible le transport en commun gratuitement aux bénévoles ainsi qu'aux participants de cet événement qui se tiendra du 11 au 15 mars prochain ;

QUE deux (2) laissez-passer mensuel adulte soit remis aux stagiaires du Festivals pour les mois de février et mars.

20-013 Demande de partenariat – Saguenay en emploi

CONSIDÉRANT le dépôt d'un courriel de M. Philippe Robert, chargé de projet pour Saguenay en emploi, demandant à la STS de renouveler son partenariat avec Saguenay en emploi ;

CONSIDÉRANT que ledit partenariat consiste à rendre accessible le transport en commun gratuit aux participants de l'événement qui aura lieu le 28 février prochain ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Société de transport du Saguenay à l'égard de ce partenariat ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Société de s'impliquer auprès d'organismes de la région ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société rende accessible le transport en commun gratuitement aux participants de cet événement qui aura lieu le 28 février prochain.

20-014 Demande de transport adapté hors territoire

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de Mme Nicole Dufour, directrice générale de l'Association pour les personnes handicapées A.B.C.S. de Saint-Ambroise afin d'obtenir du transport pour des usagers de Shipshaw ayant des activités à Saint-Ambroise pour la période de janvier à juin 2020;

CONSIDÉRANT les ententes prises antérieurement avec le transporteur Interbus pour le transport de ces usagers pour des activités ciblées pendant ladite période ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce dernier pour renouveler l'entente.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'offrir un service de transport aux usagers de Shipshaw pour les activités de Saint-Ambroise, selon les mêmes modalités que l'année précédente, au taux majoré tel qu'entendu entre les deux organismes, attendu que le nombre de déplacement (événements) et d'usagers à transporter doit demeurer le même par rapport à la même période de l'année précédente.

20-015 Sommet transport et mobilité

CONSIDÉRANT qu'un sommet sur le transport et la mobilité aura lieu à Montréal le 26 février prochain ;

CONSIDÉRANT que ledit sommet traitera des préoccupations de la Société en termes d'électrification des transports ;

CONSIDÉRANT la participation des autres sociétés de transport membres de l'ATUQ.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil accorde la dépense attribuée à la participation du sommet pour le transport et la mobilité.

20-016 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-017 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 17 février prochain à la pulperie de Chicoutimi.

20-018 Affaires diverses – Tarification partenaires

CONSIDÉRANT une demande reçue de la part de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay visant à inclure le Centre de formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite augmenter la vente de ses titres de transport auprès de cette clientèle cible ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner la demande de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay en ce qui concerne l'inclusion de la formation des adultes dans l'entente de partenariat avec la Société de transport du Saguenay concernant la tarification partenaire ;

QUE cette modification soit applicable à compter du mois de mars de l'année en cours.

20-019 Affaires diverses – Mandat - production vidéo

CONSIDÉRANT qu'une activité d'inauguration officielle est prévue prochainement dans le cadre du projet de Corridor d'écomobilité ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay aimerait disposer de matériel vidéo dans le but de conceptualiser l'intégralité de son projet pendant ladite activité, mais aussi après ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la Société de transport du Saguenay à octroyer un mandat pour la conception d'une vidéo à l'entreprise *Les Films de La Baie* pour la somme de 9 810 \$ avant taxes.

20-020 Affaires diverses – Vandalisme abribus

CONSIDÉRANT la série d'actes de vandalisme commis sur les abribus de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De mandater la Société de transport du Saguenay pour initier des discussions avec le service de sécurité publique de la Ville afin de vérifier la possibilité d'installer des caméras.

20-021 Affaires diverses – Centre de mobilité durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT la fermeture de l'organisme le CADUS ;

CONSIDÉRANT que la STS désirait se doter d'un centre de gestion des déplacements à même sa structure organisationnelle ;

CONSIDÉRANT que la STS désire se doter d'un plan concret de mobilité durable ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay, crée un nouvel organisme à même sa structure organisationnelle afin de poursuivre ses initiatives en termes de mobilité durable.

20-022 Bail Pavillon d'écomobilité

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay et le MAGE-UQAC sont à conclure une entente qui prévoit la cession par emphytéose du terrain sur le lequel le Pavillon de l'écomobilité et Station UQAC sont construits ;

CONSIDÉRANT que la MAGE-UQAC utilisera les lieux loués pour des fins d'exploitation d'un café et d'un dépanneur pour lequel il possède la compétence exclusive.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général de la STS à conclure une entente avec le MAGE-UQAC concernant la cession par emphytéose du terrain sur le lequel le Pavillon de l'écomobilité et Station UQAC sont construit.

20-023 Affaires diverses – Règlement 209 – Voies de refuge

Lu le règlement # 209 ayant pour objectif d'autoriser des dépenses inhérentes à l'aménagement de six (6) voies de refuge avec super abris, traverses piétonnes et feux prioritaires d'autobus

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 209 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

Période de questions

M. Elie Duquet questionne la STS à savoir si cette dernière a déjà eu des discussions avec le service de police concernant la série d'actes de vandalisme commis sur les abribus? Il a ensuite demandé à la STS si des mesures seront mises en place pour prévenir ce type de situation.

Levée de l'assemblée à 16 H 42

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 février 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 300 rue Dubuc, arrondissement Chicoutimi, le 17 février 2020 à 16 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : « Demande de partenariat – Fonds de dotation Santé Jonquière.

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 décembre 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-024 Corridor d'écomobilité

La directrice de l'exploitation fait un suivi aux administrateurs concernant l'ouverture de la Station du Royaume et du Pavillon de l'écomobilité dans le secteur de l'UQAC. Elle fait également état des activités qui auront lieu dans le cadre de l'inauguration du corridor lors de la journée du 19 février prochain.

20-025 Vandalisme abribus - Suivi

La directrice de l'exploitation fait un suivi concernant la résolution 20-020 adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 janvier dernier. Un suivi a été fait auprès des services de sécurité publique concernant les nombreux actes de vandalismes perpétrés sur les abribus de la Société. Pour le moment, ils ont écarté la possibilité de procéder à l'installation de caméras dans les secteurs ciblés. La directrice mentionne que la solution serait plutôt d'utiliser des matériaux différents pour limiter les bris.

20-026 Adjudication mandat – Pont roulant

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un pont roulant et de lignes de vie est prévue au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un pont roulant et de lignes de vie est admissible à une aide financière du gouvernement dans le cadre du programme de Fonds pour l'infrastructure du transport en commun ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un pont roulant et de lignes de vie est également admissible à une aide financière du gouvernement dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont aussi disponibles dans le budget 2020 ;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 206 de la Société ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le cadre de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par la directrice de l'exploitation.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un pont roulant et de lignes de vie à l'entreprise *Construction Gauthier entrepreneur général Inc.* pour la somme de 166 919,56 \$ avant taxes.

20-027 Ratification travaux supplémentaires – Entretien et la réparation des vérins

CONSIDÉRANT la résolution #20-001 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 20 janvier dernier concernant l'attribution de contrat pour l'entretien et la réparation des vérins ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avait été octroyé l'entreprise *Services pétroliers M.T.* pour la somme de 49 777,00 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été effectués pour la somme de 13 412,17 \$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De ratifier les travaux supplémentaires effectués pour l'entretien et la réparation des vérins pour la somme de 13 412,17 \$ avant taxes.

20-028 Correspondances

De noter le dépôt de la correspondance en date du 17 février 2020.

20-029 Approbation des comptes

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de janvier 2020 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

20-030 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-031 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 16 mars prochain à la pulperie de Chicoutimi.

20-032 Affaires diverses – Demande de partenariat – Fonds de dotation Santé Jonquière

D'accuser réception d'une lettre de Madame France Potvin, coordonnatrice de l'Autre Défi et Monsieur Jean-François Schuld, coordonnateur des événements et communications au Fonds de dotation de Jonquière, sollicitant la STS pour un partenariat concernant le transport de personnes pour la huitième édition de l'événement l'Autre Défi qui se tiendra le 5 juin prochain, et d'aviser ces derniers que la Société accepte de renouveler l'entente préalablement établie.

Levée de l'assemblée à 16 H 11

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 mars 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par téléphone, le 16 mars 2020 à 15 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Veillez noter qu'avec la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face avec la COVID-19, la séance s'est déroulée à huis clos.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, ainsi que mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : « Embarquement par l'arrière »

QUE l'ordre du jour soit accepté en reportant les points suivants : « Correspondances », « Approbation des comptes », « Budget gouvernement du Québec - Suivi », « Procès autobus Laterrière Inc. et Fédération des transporteurs par autobus - Suivi » et « Revue de presse ».

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-033 Adjudication – Émission d'obligations

ATTENDU QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mars 2020, au montant de 1 418 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 268 700 \$ | 2,34000 % | 2021 |
| 275 900 \$ | 2,34000 % | 2022 |
| 283 500 \$ | 2,34000 % | 2023 |
| 291 000 \$ | 2,34000 % | 2024 |
| 298 900 \$ | 2,34000 % | 2025 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,34000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI

| | | |
|------------|-----------|------|
| 268 700 \$ | 2,39000 % | 2021 |
| 275 900 \$ | 2,39000 % | 2022 |
| 283 500 \$ | 2,39000 % | 2023 |
| 291 000 \$ | 2,39000 % | 2024 |
| 298 900 \$ | 2,39000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,39000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 268 700 \$ | 1,75000 % | 2021 |
| 275 900 \$ | 1,80000 % | 2022 |
| 283 500 \$ | 2,00000 % | 2023 |
| 291 000 \$ | 2,15000 % | 2024 |
| 298 900 \$ | 2,25000 % | 2025 |

Prix : 98,92500 Coût réel : 2,45354 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2020 au montant de 1 418 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 175 et 162. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

20-034 Concordance de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 1 418 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 418 000 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 175 | 468 700 \$ |
| 175 | 579 800 \$ |
| 162 | 277 100 \$ |
| 162 | 92 400 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2021. | 268 700 \$ | |
| 2022. | 275 900 \$ | |
| 2023. | 283 500 \$ | |
| 2024. | 291 000 \$ | |
| 2025. | 298 900 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 0 \$ | (à renouveler) |

20-035 Voiture de service

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses opérations, la STS a besoin d'un nouveau véhicule de service ;
CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été envoyée par voie d'invitation auprès deux fournisseurs;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais cités à l'appel d'offres;
CONSIDÉRANT la subvention accordée dans le cadre du FITC.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER l'achat d'un véhicule de service neuf à l'entreprise *L'étoile Dodge de Jonquière* pour la sommes de 38 180 \$ avant taxes.

20-036 Mandat architecte – Super abribus

CONSIDÉRANT que la STS désire améliorer la desserte des établissements de la CSRS ;
CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la réalisation des plans et devis doit être accordé à une firme d'architectes pour la construction de trois (3) supers abribus avec voies de refuge ;
Considérant que selon les règles d'attribution des contrats, ce mandat peut être octroyé de gré à gré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'attribuer un mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction de trois (3) super abribus avec voies de refuge à l'entreprise *Ardoises architecture* pour la somme de 13 685 \$ avant taxes.

20-037 Mandat architecte – Abri tempéré

CONSIDÉRANT que la STS désire améliorer la desserte des établissements de la CSRS ;
CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la réalisation des plans et devis doit être accordé à une firme d'architectes pour la construction d'un (1) abri tempéré avec voie de refuge;
CONSIDÉRANT que selon les règles d'attribution des contrats, ce mandat peut être octroyé de gré à gré.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'attribuer un mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un (1) abri tempéré avec voie de refuge à l'entreprise Ardoises architecture pour la somme de 10 624,83 \$ avant taxes.

20-038 Demande de partenariat – Festival des vins de Saguenay

CONSIDÉRANT une proposition de partenariat avec le Festival des vins pour l'édition 2020 qui se déroulera du 9 au 11 juillet prochains ;

CONSIDÉRANT QUE la Société constitue une alternative intéressante de transport pour les visiteurs du Festival des vins ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la STS par ledit événement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENTÉRINER le protocole d'entente à intervenir avec le Festival des vins selon les modifications demandées au protocole d'entente ;

QUE le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

20-039 États financiers 2019

CONSIDÉRANT que pour l'année financière 2019, la Société avait prévu un déficit financier de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT que la ville a versé une quote-part supplémentaire de 600 000 \$ à la STS afin de couvrir ce déficit ;

CONSIDÉRANT que le montant non-utilisé de la quote-part supplémentaire accordée par la ville est de 125 779 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saguenay demande à la STS d'appliquer cette excédant à une réserve pour le carburant.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De répondre positivement à la demande de la ville et d'affecter l'excédent de la quote-part supplémentaire versée par la ville de Saguenay pour l'année financière 2019 d'un montant de 125 779 \$ à une réserve pour le carburant.

20-040 Coronavirus

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle à laquelle la STS est confrontée avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contexte représente un risque réel pour la santé et la sécurité des employés de la STS, mais aussi pour sa clientèle ;

CONDIERANT que des mesures doivent être mises en place pour limiter la propagation du virus ;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7,3 du règlement 138 de la Société.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à adopter toutes mesures qu'il juge nécessaire afin de protéger la santé de ses employés et de sa clientèle ;

20-041 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 20 avril prochain à la pulperie de Chicoutimi.

20-042 Affaires diverses - Embarquement par l'arrière

Le directeur général fait état des mesures spécifiques qui ont été mises de l'avant par la société en lien avec la COVID-19. Il fait également référence à l'embarquement par l'arrière qui a été adopté par la majorité des sociétés de transport au Québec.

Levée de l'assemblée à 16 h 50

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue en appel conférence, le 26 mars 2020 à 15 h 00, sous la présidence de Monsieur Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, ainsi que mesdames Natacha Bois, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

20-043 Offre de service

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle à laquelle la STS fait face avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que la STS veut diminuer son offre de service de transport en commun en tenant compte de la demande du gouvernement provincial quant au maintien du service prioritaire de transport en commun au Québec ;

CONSIDÉRANT que l'achalandage actuel sur le réseau de la STS a diminué de façon importante ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De procéder à une diminution de service de l'ordre de 43 % sur l'ensemble du réseau de transport régulier comme suit :

1. La fréquence de passage des autobus sera réduite aux heures plutôt qu'aux 30 minutes ;
2. En semaine, le service terminera deux (2) heures plus tôt qu'à l'habitude, comme c'est le cas depuis le 20 mars dernier ;
3. Les circuits 16, 30, 50 et 175 qui desservent les hôpitaux de la ville de Saguenay conserveront leur fréquence aux 30 minutes.

20-044 Proposition de maintien des emplois chauffeurs

CONSIDÉRANT la résolution précédente adoptée en séance tenante concernant la réduction de l'offre de service ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des scénarios proposés au conseil d'administration visant à maintenir tous les employés en service ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la proposition d'entente suivante soit faite aux représentants syndicaux concernant le maintien des emplois chauffeurs :

1. Une garantie d'heures de 35 h / semaine sera accordée à l'ensemble des chauffeurs réguliers ;
2. Une garantie d'heures de 30 h / semaine sera accordée aux 11 chauffeurs partiels ayant été embauchés en 2015, 2016 et 2017 ;
3. Une garantie d'heures de 20 h / semaine sera accordée aux autres chauffeurs partiels ayant été embauchés en 2018 et 2019 ;
4. Aucune mise à pied ne sera appliquée.

20-045 Protocole d'entente avec la CSRS

CONSIDÉRANT la volonté de la STS et de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de procéder à une entente hors cour entre les parties pour mettre fin au procès devant la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT les discussions des deux parties sur le sujet depuis quelques mois.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS laisse un délai jusqu'au 3 avril 2020 à 16 h à la CSRS pour signer l'entente qui a été envoyée à la direction générale de la CSRS le 20 mars dernier ;

QU'en l'absence d'entente, la STS ne pourra poursuivre les projets d'investissements des voies de refuge aux établissements suivants : Dominique-Racine, l'OASIS, Laure Conan et Lafontaine ;

QU'en l'absence d'entente, la STS poursuivra son recours dont la date du procès sera fixée sous peu.

Levée de l'assemblée à 17 h 07

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par conférence téléphonique, le 27 mars 2020 à 13 h 15, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Crevier.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Martin Harvey et Michel Tremblay.

Est absent Monsieur Marc Pettersen. Son absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, ainsi que mesdames Natacha Bois, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines et Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Crevier souhaite la bienvenue à tous.

20-046 Protocole d'entente chauffeur

CONSIDÉRANT la résolution #20-045 adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 mars dernier ;

CONSIDÉRANT la rencontre survenue entre les parties patronale et syndicale de la STS ;

CONSIDÉRANT le refus de la partie syndicale quant à la proposition de la partie patronale, ce même jour du 27 mars, en lien avec la résolution #20-045 ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'appliquer les dispositions suivantes à la négociation d'une entente :

1. Les chauffeurs réguliers conserveront leur garantie de 37,5 h / semaine ;
2. Les 3 chauffeurs partiels ayant le plus d'ancienneté seront maintenus en emploi avec une garantie de 30 h / semaine ;
3. Les autres chauffeurs partiels seront temporairement mis à pied.

Levée de l'assemblée à 13 h 55

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 07 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par conférence téléphonique, le 07 avril 2020 à 15 h 00, sous la présidence de M. Jean-Marc Crevier.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Crevier souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-048 Suivi – Offre de service

Monsieur Jean-Luc Roberge fait état de la situation à l'égard du nouvel horaire de service qui était en vigueur à compter du 06 avril dernier. Il mentionne aux administrateurs que le tout se déroule bien et que les chauffeurs s'adaptent bien et la clientèle également.

20-049 Projet autobus électrique

CONSIDÉRANT l'intérêt du gouvernement du Québec quant à l'électrification des transports ;

CONSIDÉRANT le projet pilote de l'Etenda Inc. concernant un prototype d'autobus électrique qui sera ultimement mis sur le marché ;

CONSIDÉRANT que la compagnie souhaite effectuer ses essais terrain à Saguenay ;

CONSIDÉRANT l'implication de la STS dans ce dossier depuis le commencement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des partenaires majeurs tels que Rio Tinto et Proco.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général de la STS soit autorisé à signer une entente de partenariat avec la compagnie L'Etenda Inc. pour un essai terrain en 2021 ;

QUE la STS mette en place le nécessaire pour rencontrer ses engagements envers les différents partenaires impliqués dans le projet.

20-050 Marge de crédit

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) désire augmenter temporairement sa marge de crédit de 13 000 000 à 14 500 000 ;

CONSIDÉRANT que la STS manque actuellement de liquidité pour honorer ses engagements relatifs aux opérations courantes en raison de la situation actuelle avec la COVID-19 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De permettre à la STS d'augmenter sa marge de crédit de 13 000 000 \$ soit au montant total de 14 500 000 \$ et que le président et le directeur général soient autorisés à signer les billets à demande lorsque nécessaire.

20-051 Dimanche de Pâques

CONSIDÉRANT le congé férié à l'occasion de la fin de semaine de Pâques ;

CONSIDÉRANT le peu d'achalandage lors de ce congé férié en période de pandémie ;

CONSIDÉRANT que tous les commerces, épiceries et magasins grandes surfaces sont maintenant fermés les dimanches en raison de la COVID-19.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'horaire suivant pour la fin de semaine de Pâques :

- Dimanche 12 avril : aucun service
- Lundi 13 avril : horaire du dimanche

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par conférence téléphonique, le 17 avril 2020 à 10 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

20-052 Service du dimanche

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle reliée à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la baisse d'achalandage observée sur l'ensemble du réseau de la STS ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie la majorité des commerces et entreprises sont fermés les dimanches ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De suspendre temporairement les services de la STS dans les périphéries pour la journée du dimanche (Shipshaw, Lac-Kénogami, secteur de Valin et Laterrière);

De mettre en place une solution temporaire pour permettre les déplacements essentiels des personnes habitant ces secteurs.

Levée de l'assemblée à 10 H 53

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 23 avril 2020 à 15 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Est absente, Madame Lina Tremblay, son absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 avril 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-053 Suivi – États financiers 2019

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2019 de la Société de transport du Saguenay, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers représentent fidèlement les opérations de la Société.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le rapport financier de l'année 2019, tel que déposé par le vérificateur soit, et il est par les présentes, accepté.

20-054 Hébergement serveurs

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder à l'hébergement de ses serveurs via une entreprise externe ;
CONSIDÉRANT que le contrat pour l'hébergement des serveurs doit être renouvelé annuellement ;
CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie Piori. T.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS renouvelle l'entente annuelle pour l'hébergement de ses serveurs avec l'entreprise Piori. T. pour la somme de 16 954,50 \$ avant taxes.

20-055 Travaux voies de refuge Boul. du Royaume

Le directeur général informe les administrateurs que des travaux sont prévus afin de mettre en place une voie de refuge ainsi qu'une traverse piétonne dans le secteur de la nouvelle station située face au Costco dans le but d'assurer la sécurité des usagers notamment avec le nouvel aménagement de l'Axe.

20-056 Commande fourniture sanitaire

CONSIDÉRANT le contexte actuel en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 ;
CONSIDÉRANT les recommandations de la Santé publique à l'effet du port du masque dans les transports en commun ;
CONSIDÉRANT la rareté du matériel médical dans le contexte actuel.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser l'achat d'équipement de prévention, tels que des masques, pour la somme de 9 000 \$ avant taxes.

20-057 Groupe de travail au Québec

Le directeur général informe les administrateurs qu'un groupe de travail regroupant les différentes sociétés de transport en commun du Québec, le MTQ ainsi que la CNESST travaille actuellement à mettre de l'avant des orientations globales et des lignes de communications claires pour assurer la sécurité de nos employés. Un des sujets importants actuellement concerne la possibilité d'imposer le port du masque à l'intérieur des transports en commun dans les endroits où il est difficile de respecter les mesures de distanciations sociales.

20-058 Impact financier de la pandémie

Le directeur général informe les administrateurs des pertes de revenus de la société en lien avec la crise sanitaire actuelle. Dans un contexte où les dépenses encourues en raison de la pandémie sont importantes et où les revenus sont diminués, cette situation présente des inquiétudes au niveau financier. Les sociétés de transport en commun du Québec attendent toujours un retour de la part du gouvernement à savoir si une compensation est à prévoir.

20-059 Vélos en libre-service

CONSIDÉRANT que la STS désire développer la tarification automatisée de ses vélos en libre-service ;
CONSIDÉRANT que cette démarche était prévue dans le plan d'implantation des vélos en libre-service.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS octroi un mandat pour l'intégration informatisée de la tarification de ses vélos en libre-service à PBSC afin de permettre le paiement par carte de crédit pour la somme de 18 500 \$ avant taxes.

20-060 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

Levée de la séance 16 h 22

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par courriel, le 27 avril 2020, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

20-061 États financiers 2019 - Modifications

CONSIDÉRANT la résolution 20-053 adoptée lors de la séance extraordinaire du 23 avril dernier concernant le dépôt des états financiers 2019 de la Société de transport du Saguenay par la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT que des reclassements ont été apportés au rapport financier de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que ces modifications n'entraînent aucun changement au niveau des résultats qui ont été présentés ;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers représentent fidèlement les opérations de la Société.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les modifications apportées au rapport financier de l'année 2019, soient et elles le sont par les présentes, acceptées.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 19 mai 2020 à 13 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Martin Harvey et Michel Tremblay.

Est absent, Monsieur Jean-Marc Crevier. Son absence est justifiée.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur :

En retirant le point suivant : « Offre de service ».

En modifiant le point « Promotion période estivale » et en l'adaptant comme suit : « Tarification – période estivale 2020 ».

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-062 Corridor d'écomobilité - Infrastructure

Le directeur général informe les administrateurs que le Gouvernement du Québec a interpellé les sociétés de transport en commun afin que ces dernières déposent des projets qui pourraient favoriser la relance économique. La STS prévoit déposer différents projets pour analyse auprès du gouvernement.

20-063 Horaire d'été

CONSIDÉRANT que pendant la période estivale, la STS procède à une réduction de ses heures d'opérations;
CONSIDÉRANT que la STS prévoit que l'horaire estival s'échelonne sur une période de 9 semaines;
CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la période estivale 2019 s'étende sur une période de 9 semaines, soit du 22 juin au 24 août 2020 et que le même horaire d'été que l'an dernier s'applique en semaine, soit du lundi au vendredi à l'exception du fait :

- Que les interurbains seront aux heures à partir de 18 h 00;
- Qu'il y aura une réduction de service dans les périphéries sur semaine (Shipshaw, Cépail, Valin, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Laterrière).

QUE la Société maintienne le service les samedis et dimanches, selon l'horaire régulier pendant toute la période estivale à l'exception des périphéries sur demande pour le dimanche.

20-064 Autobus dépistage COVID-19

Le directeur général informe les administrateurs que dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, un autobus de la STS sera temporairement prêté au CISSS des Laurentides afin de mettre en place une clinique de dépistage mobile. Ce partenariat se fera en collaboration avec la STS, la ville de Saguenay ainsi que le Grand Défi Pierre Lavoie. Les administrateurs ont adopté à l'unanimité le présent partenariat.

20-65 Couvre-visage dans les transports en commun

CONSIDÉRANT le contexte actuel en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Santé publique à l'effet du port du masque dans les transports en commun.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser l'achat d'équipement de prévention, tels que des masques lavables, pour la somme de 8 640 \$ avant taxes et d'en assurer la distribution auprès de la clientèle de la STS et de ses employés.

20-066 Tarification – Période estivale 2020

CONSIDÉRANT le congé scolaire des institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT la période de vacances;

CONSIDÉRANT le changement d'horaires et d'habitudes des usagers actuels et potentiels;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE renouveler la promotion « 2 pour 1 » pour les titres de transport mensuels de catégorie « Jeunesse » pour les mois de juillet et août, le titre du mois d'août étant gratuit à l'achat de celui du mois de juillet ;

DE réduire la tarification comptant à 1,00 \$ pour tous les soirs, à compter de 18 h, et les fins de semaine, durant la période estivale du 22 juin au 24 août inclusivement.

Levée de la séance 13 h 42

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 25 mai 2020, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

20-067 Plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 – Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la Société doit ajouter des sommes pour certains projets d'immobilisations au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 ;

DE transmettre ledit plan modifié au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Levée de la séance à 15 h 03

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 15 juin 2020 à 14 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Horaire transport adapté ».

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-068 Augmentation marge de crédit - Projets

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) doit faire l'acquisition de deux autobus hybrides pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette dépense est admissible à une aide financière versée comptant ;

CONSIDÉRANT que les délais en vue du remboursement des subventions accordées par les gouvernements fédéral et provincial sont importants ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) désire augmenter temporairement sa marge de crédit attribuable aux projets de 13 000 000 \$ à 15 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que la trésorière a fait l'état de l'utilisation actuelle de ladite marge de crédit.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De permettre à la STS d'augmenter sa marge de crédit attribuable aux projets de 2 000 000 \$ soit au montant total de 15 000 000 \$ et que le président et le directeur général soient autorisés à signer les billets de demande lorsque nécessaire;

Que le conseil a pris connaissance du taux d'intérêt en vigueur qui s'élève à 2,4500 %.

20-069 Programme SOFIL – Mise à jour

CONSIDÉRANT la présentation des projets affectés au programme SOFIL 2019-2024 effectuée par la trésorière ;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil adopte le programme SOFIL 2019-2024 de la Société.

20-070 Entretien et réparation vérin # 9

CONSIDÉRANT que la STS doit procéder à la rénovation du vérin # 9 ;

CONSIDÉRANT que la rénovation de ce type de matériel est admissible à une aide financière dans le programme SOFIL ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil autorise la STS à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de compléter la rénovation du vérin # 9 :

QUE la STS attribue ledit contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

20-071 Demande gratuité – Ville de Saguenay

CONSIDÉRANT une demande reçue de la Ville de Saguenay à l'effet de la gratuité des services ;

CONSIDÉRANT que les pertes financières attribuables à cette gratuité seront assumées par la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil réponde favorablement à la demande de la Ville de Saguenay en procédant à la gratuité du service pour les mois de juillet et d'août de l'année en cours.

20-072 Campagne de publicité gratuité

CONSIDÉRANT la résolution # 20-071 adoptée en séance tenante concernant la gratuité des services pour les mois de juillet et d'août ;

CONSIDÉRANT que la STS désire profiter de l'occasion pour promouvoir son offre de service afin de développer sa clientèle ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De permettre à la STS de développer une campagne publicitaire se rattachant à la gratuité de ses services pour les mois de juillet et d'août;

QUE ladite campagne ainsi que les coûts s'y rattachant soient présentés aux administrateurs avant la diffusion.

20-073 Tarification Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat avec la STS régissait le transport des élèves en Sport-Art-Études de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT le contexte de fermeture des écoles en lien avec la COVID-19.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS revoie la tarification pour le transport des élèves en Sport-Arts-Études de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour les mois de mars, avril, mai et juin avec une baisse du tarif de 50 %, soit en raison de la fermeture des écoles pour ces mois.

20-074 Nomination de la secrétaire générale

CONSIDÉRANT la résolution # 19-119 adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil d'administration le 17 juin 2019 concernant le remplacement de Mme Eve-Marie Lévesque à titre de secrétaire générale pour la période de son congé de maternité ;

CONSIDÉRANT son retour imminent et le départ de sa remplaçante ;

CONSIDÉRANT que ce poste devait être comblé pour respecter la Loi sur les Sociétés de transport en commun.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Madame Eve-Marie Lévesque retrouve ses fonctions de secrétaire générale du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay.

20-075 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 15 juin 2020.

20-076 Suivi – nettoyage autobus

Le directeur général fait un suivi aux administrateurs concernant le nettoyage des autobus. La Société regarde actuellement les différentes alternatives afin de poursuivre le nettoyage tout en bénéficiant du meilleur tarif possible. La solution retenue sera présentée au conseil d'administration de façon plus formelle lors d'une prochaine séance.

20-077 Offre de service

CONSIDÉRANT la résolution # 20-063 concernant l'adoption de l'horaire d'été pour l'année en cours ;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de certains clients et l'évolution de la situation rattachée à la COVID-19.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société ajuste l'horaire d'été qui entrera en vigueur le 22 juin prochain de sorte à prévoir :

- QUE l'interurbain # 3 soit à une fréquence de 30 minutes sur les heures de pointe pour la fin de semaine ;
- QUE l'on prévoit une couverture du secteur de Cépéal à raison d'un départ le matin et un autre le soir.

20-078 Relations de travail

Le directeur général informe les administrateurs que le syndicat des chauffeurs (SCFP) a déposé une injonction de la Cour contre la Société de Transport du Saguenay concernant des propos tenus dans le cadre de la COVID-19. La cause sera entendue en septembre prochain.

20-079 Approbation des comptes et états financiers

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les caisses-déboursés des mois de mars, avril et mai 2020 soient, et ils le soient par les présentes, déposés aujourd'hui et approuvés ultérieurement et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

QUE les états financiers des mois de janvier et février 2020 soient par les présentes, déposés aujourd'hui et approuvés ultérieurement.

20-080 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-081 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 17 août 2020. La confirmation du lieu et de l'heure sera donnée aux administrateurs ultérieurement.

20-082 Affaires diverses – Horaire transport adapté

CONSIDÉRANT les journées fériées du 24 juin et du 1^{er} juillet prochain;

CONSIDÉRANT l'absence d'activité de célébration pour cette année;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'horaire de service du transport adapté pour les journées fériées du 24 juin et du 1^{er} juillet prochain soit le suivant :

- 10 h 00 à 20 h 00.

Levée de l'assemblée à 17 H 02

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 28 juillet à 10 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay et Monsieur Marti Harvey.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chef de la planification et support technologique et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines ainsi qu'Éve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Distanciation physique au transport adapté ».

20-083 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Mise à jour SIPE 2.2 et renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et du service de support à la clientèle pour l'année 2020 incluant une option de renouvellement pour deux ans.

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (ci-après l'« Organisme ») désire s'approvisionner et obtenir des services pour la mise à jour SIPE 2.2 et le renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et le service de support à la clientèle pour l'année 2020 (ci-après les « Biens/Services »);

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Sherbrooke (ci-après STSherbrooke) désire également s'approvisionner et obtenir des services pour les mêmes Biens/Services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 92.4 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), la STSherbrooke peut être mandatée par l'Organisme aux fins de s'approvisionner et obtenir des services (ci-après le « Mandat »);

CONSIDÉRANT que l'Organisme et la STSherbrooke souhaitent convenir des modalités du Mandat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

1. QUE le préambule des présentes résolutions en fait partie intégrante.
2. D'ACCEPTER les modalités prévues au Mandat, incluant notamment celles qui suivent :
 - a. Le choix du mode d'octroi du contrat (ci-après « Contrat »), a été fait par les Parties en fonction du coût estimé des Biens/Services du type Biens/Services et des exceptions prévues aux Lois applicables.
 - b. La STSherbrooke est responsable du respect des dispositions des lois applicables en fonction du mode retenu pour l'octroi du Contrat.

- c. Le Règlement sur la gestion contractuelle de la STSherbrooke est applicable dans le cadre du processus d'Octroi du Contrat.
- d. Les personnes désignées par la STSherbrooke sont autorisées à signer tous les documents requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.
- e. La STSherbrooke est responsable de la préparation des documents contractuels requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.
L'Organisme est responsable de la préparation des plans, des devis et de tout autre document technique qui le concernent et qui sont requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat et de l'exécution du Contrat.
- f. La procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat de la STSherbrooke trouve application lors du processus d'octroi du Contrat.
- g. La STSherbrooke est responsable de la gestion (i) de l'octroi du Contrat et (ii) du Contrat.

La STSherbrooke est tenue, à la demande de l'Organisme ou lorsque les circonstances le justifient, de l'informer de sa gestion de l'Octroi du Contrat et du Contrat.

- h. Dans le cadre du processus d'octroi du Contrat, le conseil d'administration de la STSherbrooke est chargé du processus d'évaluation du rendement.
- i. L'Organisme est tenu envers tout tiers des actes accomplis par la STSherbrooke dans l'exécution du Mandat.

L'Organisme est tenu d'indemniser la STSherbrooke du préjudice que la STSherbrooke a subi dans l'exécution du Mandat, sauf en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de la STSherbrooke.

- 3. QUE le directeur général de l'Organisme soit autorisé à signer le Mandat.

20-084 Autorisation pour la levée d'option pour 3 ans du serveur du transport adapté et de la billettique

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Lévis et la Société de transport du Saguenay ont procédé à l'implantation et exploitent en commun un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport membres du Consortium se sont entendues pour partager les frais reliés à l'hébergement de l'infrastructure informatique nécessaire à l'opération de leurs systèmes respectifs dans le but d'améliorer la robustesse tout en réduisant les coûts;

CONSIDÉRANT que selon l'article 15.02.02, le contrat original après une période initiale de 5 ans, prévoit une possibilité de renouvellement pour ses 5 ans.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Martine Lafond

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Société de transport de Sherbrooke à procéder à la levée d'option auprès de « PrioIT Infogestion, division de Gestion Athena Inc » pour une période de 3 fois 1 an pour les services d'hébergement et de maintenance du système d'aide à l'exploitation du transport adapté et billettique, conformément aux dispositions prévues à l'article 15.02.02 du contrat, au montant de 51 037,79 \$ plus les taxes applicables.

20-085 Ratification de contrat pour l'achat de vélos et d'une station à PBSC

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) a une entente PBSC, fournisseur de vélos et de stations pour le système de vélos en libre-service Accès Vélos;

CONSIDÉRANT qu'Accès Vélos est en service en 2020;

CONSIDÉRANT que durant la saison 2019, la STS a fait la location d'équipements neufs à PBSC (6 vélos de type EFIT et une station EBS de 7 docks) avec une option d'achat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat d'achat de 6 vélos de type EFIT pour le montant de 10 410 \$ avant taxes et d'une station EBS (7 docks) pour un montant de 9 160 \$ avant taxes à la compagnie PBSC.

20-086 Ratification de contrat pour l'installation de panneaux d'affichage par Enseignes Ste-Marie

CONSIDÉRANT que le cadre de la réalisation des projets de la Station du Royaume et de la Station Cégep, l'installation de panneaux d'affichage étaient prévus;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a procédé à un appel d'offres pour l'ensemble de l'affichage des stations, comprenant celles du Royaume et du Cégep ainsi que leurs ajouts;
CONSIDÉRANT que l'entreprise Enseignes Ste-Marie a été le plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat pour la conception et l'installation d'un panneau d'affichage destiné à la Station du Royaume pour un montant total de 19 590 \$ avant taxes ainsi que 4 panneaux d'affichage pour les quais de la Station du Royaume pour un montant de 5 500 \$ avant taxes et un panneau d'affichage destiné à la Station Cégep pour un montant de 7 800 \$ avant taxes, à l'entreprise Enseignes Ste-Marie.

20-087 Ratification de contrat à Vitcom

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont dû être réalisés sur plusieurs fenêtres du bâtiment administratif de la Société de transport du Saguenay situé au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi, pour assurer le maintien des infrastructures et la sécurité.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat à l'entreprise VITCOM pour la réparation des fenêtres du bâtiment administratif de la Société de transport du Saguenay situé au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi, pour un montant de 19 562,40 \$ avant taxes.

20-088 Octroi de contrat à Patrice Lavoie

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite prolonger le trottoir de 40 mètres et installer une dalle de béton pour recevoir un abribus dans le secteur La Baie.

CONSIDÉRANT que des travaux connexes comme la mise en place d'un mur de soutènement en blocs remblai, du gazonnement et de la signation, s'ajoutent au projet initial;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux nécessitent des plans et des devis de la part d'un ingénieur civil.

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par Patrice Lavoie, ingénieur.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTOYER à Patrice Lavoie, la rédaction des plans et devis préalables aux travaux d'installation d'un

abribus dans le secteur La Baie, soit le prolongement du trottoir de 40 mètres et la pose d'une dalle de béton ainsi que les travaux connexes (mur de soutènement, gazonnement et signalisation) pour un montant de 5 975 \$ avant taxes.

20-089 Octroi de contrat à Les Entreprises F.M.G

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a mis en place en 2019 un système d'information voyageur en temps réel via les téléphone cellulaire (message texte);

CONSIDÉRANT que ce système d'information voyageur exige que l'usager connaisse le numéro d'arrêt où il se trouve;

CONSIDÉRANT que les panneaux d'arrêts actuels de la STS ne contiennent pas le numéro d'arrêt;

CONSIDÉRANT que la STS a fait produire 1270 nouveaux panneaux d'arrêt avec la mention du numéro d'arrêt.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER aux Entreprises FMG, l'installation des 1270 panneaux d'arrêt incluant la réparation ou le remplacement des poteaux arrondis ou brisés et les frais de déplacement, pour un montant de 12 776 \$ avant les taxes.

20-090 Octroi d'une banque d'heures à CSched

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a affecté l'équilibre budgétaire des Sociétés de transport au Québec, dont la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite trouver la meilleure approche pour réduire les coûts opérationnels;

CONSIDÉRANT que la compagnie CSched détient une équipe d'experts détenant des connaissances techniques détaillées des outils et des modules d'optimisation de la suite logicielle HASTUS de GIRO, notamment les algorithmes appliqués à l'optimisation des horaires maîtres, du graphycage et des assignations chauffeurs

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De MANDATER CSched pour une banque d'heure totalisant un maximum de 25 000 \$ taxes incluses afin de soumettre à la Société de transport du Saguenay différentes approches leur permettant de réduire les coûts opérationnels.

20-091 Programme d'aide d'urgence au transport en commun

Monsieur Jean-Luc Roberge informe le CA des modalités du programme d'aide d'urgence au transport en commun, soit le remboursement de 50 % des pertes de revenus liées aux usagers du 1^{er} avril au 31 décembre 2020. Aucune autre dépense liée à la pandémie n'est admissible à ce programme.

20-092 Distanciation physique au transport adapté

Madame Martine Lafond souhaitait avoir des précisions sur le transport adapté en tant de pandémie. Madame Natacha Boies l'a informé que le nombre de réservations est plus petit, ce qui facilite la distanciation dans les modes de transports des usagers Elle mentionne qu'elle n'a été informée d'aucun cas de contamination à la COVID-19 parmi les usagers du transport adapté.

20-093 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 17 août 2020. La confirmation de l'heure et du lieu sera donnée aux administrateurs ultérieurement.

Levée de l'assemblée à 11h11

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 17 août 2020 à 14 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Atribus – Boulevard Talbot » en affaires diverses

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-094 Autorisation pour la levée d'option pour SAEIV-ISR

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Lévis, de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Saguenay ont procédé à l'implantation et exploitent en commun un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.02.02 du contrat original STS-10-05 - Acquisition et implantation d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel, prévoit, après une période initiale de 3 ans, une possibilité de renouvellement pour 7 périodes additionnelles de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE le consortium souhaite lever l'option de renouvellement de maintenance pour une année additionnelle d'ici le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT QUE LA Société de transport de Sherbrooke est mandataire et donneur d'ordre du contrat STS-10-15 - Acquisition et implantation d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Société de transport de Sherbrooke à lever l'option de renouvellement de maintenance SAEIV pour le contrat STS-10-15 – Acquisition et implantation d'un système d'aide à l'exploitation pour un montant de 34 199,87 \$ avant les taxes à lequel s'ajoutera un montant correspondant à l'IPC en vigueur au moment du renouvellement.

20-095 Programme d'aide d'urgence en transport en commun

Le directeur général informe les administrateurs sur le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes. Bien qu'intéressant pour l'organisation, ce programme ne permet pas de compenser toutes les pertes financières de la STS subies en raison de la pandémie. En effet, il ne compense pas les dépenses liées à la mise en place des mesures sanitaires afin de protéger les employés et les clients.

Dans un souci d'assurer une saine gestion des finances, la STS doit, repenser ses façons de faire. C'est pourquoi elle effectue actuellement une analyse d'optimisation des ressources pour l'ensemble des services de la STS.

20-096 Budget 2020-2021

Le Directeur général de la STS informe les administrateurs des impacts de la pandémie. La diminution de l'achalandage influence grandement les finances de l'organisation. À cet effet, la STS s'assure de maintenir une saine gestion de ses finances.

20-097 Offre de service automne 2020

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle;

CONSIDÉRANT les pertes de revenus liées à la baisse d'achalandage provoquée par la crise;

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires engendrés pour la mise en place de mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la reprise de l'achalandage pour l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que la STS veut ajuster son offre de service de transport en commun en tenant compte de la demande du gouvernement provincial quant au maintien du service prioritaire de transport en commun au Québec ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à des ajustements mineurs sur le service en semaine à compter du 24 août 2020 :

1. La ligne #175 demeure aux 30 minutes toute la journée.
2. La nouvelle ligne #28 à Saint-Honoré est suspendue puisque le CQFA (école de pilotage du Cégep de Chicoutimi) ne requiert plus nos services pour la session d'automne.
3. Les lignes 64S et 28S ne sont plus requises puisque le Cégep de Jonquière débute à 8 h au lieu de 8 h 20.
4. Le service à Shipshaw n'offre pas de desserte sur l'heure du dîner.
5. Le service à Cépail maintient 4 dessertes sur 7.
6. Les dessertes sur demande vers Laterrière les jeudis et vendredis en fin de soirée ne seront pas remises en service.
7. Les dessertes vers Laterrière à 18 h 15 sont remplacées par un service à la demande.

20-098 Suivi – Rentrées scolaires 2020-2021

Le directeur général de la STS informe les administrateurs que dans les prochaines semaines plusieurs rentrées scolaires auront lieu. Malgré la pandémie, il n'y a aucun changement pour la STS qui collaborera avec les mêmes partenaires que les années précédentes.

20-099 Correspondance

De noter qu'il n'y a aucune correspondance en date du 17 août 2020.

20-100 Approbation des comptes et des états financiers

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les caisses-déboursés des mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2020 soient, et ils le soient par les présentes, déposés aujourd'hui et approuvés.

QUE les états financiers des mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 2020 soient par les présentes, déposés aujourd'hui et approuvés.

20-101 Revue de presse et élément promotionnel

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-102 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 21 septembre 2020. La confirmation du lieu et de l'heure sera donnée aux administrateurs ultérieurement.

20-103 Affaires diverses – Atribus Boulevard Talbot

Point d'information sur le 2^e atribus situé sur le boulevard Talbot en face du centre d'achat Place du Royaume. Il est retiré jusqu'au 1^{er} novembre pour laisser la place à la station Accès Vélo. Il sera réinstallé par la suite.

Levée de l'assemblée à 15 h 08

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 21 septembre 2020 à 14 h30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point Mise à jour du Plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024 en « Affaires diverses ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-104 Concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 040 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 040 000 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 205 | 750 000 \$ |
| 207 | 290 000 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 205 et 207, la Société de transport du Saguenay souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président de la Société de transport du Saguenay (STS) et le directeur-général de la STS ou la trésorière de la STS;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2021. | 96 900 \$ | |
| 2022. | 98 500 \$ | |
| 2023. | 100 000 \$ | |
| 2024. | 101 500 \$ | |
| 2025. | 103 100 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 540 000 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 205 et 207 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

20-105 Adjudication – Émission de billets

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Date d'ouverture : | 21 septembre 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 1 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 29 septembre 2020 |
| Montant : | 1 040 000 \$ | | |

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 septembre 2020, au montant de 1 040 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 96 900 \$ | 0,70000 % | 2021 |
| 98 500 \$ | 0,80000 % | 2022 |
| 100 000 \$ | 0,95000 % | 2023 |
| 101 500 \$ | 1,05000 % | 2024 |
| 643 100 \$ | 1,15000 % | 2025 |

Prix : 98,78500

Coût réel : 1,40917 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 96 900 \$ | 1,46000 % | 2021 |
| 98 500 \$ | 1,46000 % | 2022 |
| 100 000 \$ | 1,46000 % | 2023 |
| 101 500 \$ | 1,46000 % | 2024 |
| 643 100 \$ | 1,46000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,46000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI

| | | |
|------------|-----------|------|
| 96 900 \$ | 1,59000 % | 2021 |
| 98 500 \$ | 1,59000 % | 2022 |
| 100 000 \$ | 1,59000 % | 2023 |
| 101 500 \$ | 1,59000 % | 2024 |
| 643 100 \$ | 1,59000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,59000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 29 septembre 2020 au montant de 1 040 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 205 et 207. Ces billets sont émis au prix de 98,78500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

20-106 Ajustement du rapport SÉSAMM

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (résolution 20-053) et les modifications dudit rapport autorisés (résolution 20-061);

CONSIDÉRANT QUE la STS a dû préciser certaines informations d'une annexe pour permettre le transfert du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ces précisions apportées à l'annexe n'ont pas modifié le résultat final du rapport.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les précisions apportées pour permettre le transfert du rapport SÉSAMM au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

20-107 Budget 2020 : prévision budgétaire fin d'année

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle;

CONSIDÉRANT les pertes de revenus liées à la baisse d'achalandage de 40 % provoquée par la crise;

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires engendrés pour la mise en place de mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT l'aide versée par le gouvernement du Québec via le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

CONSIDÉRANT les dépenses contractuelles liées au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE dans ses calculs, la STS a considéré que le Plan vert du gouvernement du Québec serait maintenu, et ce, même s'il n'y a encore aucune confirmation à cet effet émise par le gouvernement.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay prévoit terminer l'année financière 2020 avec un déficit de 150 000\$;

ET QUE cette somme est une prévision et qu'il est possible qu'elle varie selon l'évolution de la crise sanitaire jusqu'à la fin de l'année 2020.

20-108 SOFIL: Ajout abribus - secteur La Baie/Mont Bélu

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Mont Bélu à La Baie est très fréquenté durant la saison hivernale en raison du centre de ski;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les installations ne suffisent pas à assurer la pleine sécurité des clients de la STS;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un abribus et le prolongement du trottoir permettront la sécurité des clients et l'amélioration de la mobilité.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le projet *Immobilisation Abribus-Accès piéton (Secteur La Baie)* soit ajouté au Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

20-109 Support et entretien annuel (2020-2021) HASTUS

CONSIDÉRANT la résolution 14-210 mandatant la Société de Sherbrooke (pour le consortium), d'acquérir pour et au nom de la Société de transport du Saguenay les modules CREW et Véhicule de la suite Hastus.

CONSIDÉRANT la résolution 15-077 sur l'adjudication de contrat à GIRO pour des outils d'aide à la planification;

CONSIDÉREANT QUE la Société de transport du Saguenay a reçu une communication écrite de GIRO le 24 avril 2019 l'informant du montant annuel (ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation) à payer pour la période du 28 août 2020 au 27 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Tremblay

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER au paiement de 24 775 \$ avant taxes à pour le contrat de support et d'entretien HASTUS # 888 du consortium pour la période du 28 août 2020 au 27 août 2021.

20-110 Octroi de mandat : Implantation d'un abribus avec prolongement d'un trottoir – Secteur La Baie

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'implantation d'un abribus avec le prolongement d'un trottoir dans le secteur de La Baie;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CONSTRUCTION CR (9042-5976 Qc inc.)

3435, boulevard Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

63 236,25 \$

CONSIDÉRANT que la STS a procédé à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations de la division d'approvisionnement de la Ville de Saguenay.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER le contrat à Construction CR pour l'implantation d'un abribus et le prolongement d'un trottoir dans le secteur de La Baie au montant de 63 236,25\$ taxes incluses puisque cette compagnie est la seule soumissionnaire conforme à avoir soumissionné.

20-111 Octroi de mandat : Vérifications annuels des comptes-passagers pour les années 2020 et 2021

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport doit procéder à chaque année à des vérifications des compteurs-passagers installés dans une partie de sa flotte d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications consistent à une maintenance des systèmes via des enregistrements spéciaux faits par les appareils, l'envoi d'un rapport sur les bris à vérifier sur place, les suggestions et le soutien à distance pour les faire et les ajustements et mises à jour afin de conserver les équipements au maximum de leur capacité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER à Infodev Electronic Designers International le contrat pour deux (2) vérifications en 2020 des compteurs-passagers de 41 autobus pour le montant de 8 721,54 \$ avant taxes et pour deux (2) vérifications en 2021 des compteurs-passagers de 50 autobus pour un montant de 9 992,93\$ avant taxes.

20-112 Information réseau : Automne 2020

Le Directeur général de la STS informe les administrateurs que l'offre de service en fonction depuis le 24 août 2020 sera maintenue jusqu'à la fin de l'année. Au cours des dernières semaines, la STS a procédé à un nouveau « bookage » pour la période du 4 octobre au 3 janvier 2020.

20-113 Installation abribus automne 2020

Le Directeur général de la STS informe les administrateurs que cet automne un nouvel abribus sera installé au coin des rues Bégin et Ballantyne et qu'un abribus sera déplacé sur la rue Monseigneur-Dufour à La Baie.

20-114 Couverture d'assurance : Ordre professionnel

CONSIDÉRANT QUE la STS a procédé à l'embauche de madame Catherine Delisle comme analyste en mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Delisle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet ordre professionnel ne comprend pas une assurance en cas de fautes professionnelles.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1 du règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes du Québec (C-26. R.299) tout urbaniste qui exerce sa profession à temps plein, à temps partiel ou occasionnellement doit, en tout temps, détenir un contrat d'assurance établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession.

CONSIDÉRANT QUE l'assurance de la Société de transport du Saguenay à la MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC n'a pas de couverture pour la profession d'urbaniste;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'en cas de recours contre Madame Catherine Delisle, analyste en mobilité durable et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec, pour fautes ou négligences commises dans l'exercice de sa profession, la Société de transport du Saguenay couvrira toutes les dépenses liées aux procédures qui devront être mises en place pour assurer sa défense.

20-115 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les caisses-déboursés du mois d'août 2020 soit, et il le soit par les présentes, déposé aujourd'hui et approuvés.

QUE les états financiers du mois de juillet 2020 mois soit, et il le soit par les présentes, déposés aujourd'hui et approuvés.

20-116 Dépôt du Bilan de la gratuité juillet et août 2020

Le président de la STS dépose le Bilan de la gratuité de juillet et août 2020.

20-117 Demande de transport adapté – hors territoire

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de Mme Nicole Dufour, directrice générale de l'Association pour personnes handicapées A.B.C.S. de St-Ambroise, afin d'obtenir du transport pour des usagers de Shipshaw ayant des activités à St-Ambroise pour la période de septembre à décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT les ententes prises antérieurement avec le transporteur Interbus pour le transport de ces usagers pour des activités ciblées pendant ladite période ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ce dernier pour renouveler l'entente ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'offrir un service de transport aux usagers de Shipshaw pour les activités à St-Ambroise, selon les mêmes modalités que l'année précédente, au taux majoré tel qu'entendu entre les deux organismes, attendu que le nombre de déplacements (événements) et d'usagers à transporter doit demeurer le même par rapport à la même période l'année précédente.

20-118 Autorisation signature : Jean-Luc Roberge

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Luc Roberge occupe le poste de directeur général de la Société de transport du Saguenay depuis le 20 juin 2016 (résolution 16-181);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Luc Roberge, dans le cadre de ses fonctions, est amené à signer plusieurs documents pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général de la Société de transport du Saguenay (STS), à signer tout contrat, entente, protocole ou tout autre document de quelque nature que ce soit relatif à la Société de transport du Saguenay, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

20-119 Point d'information : Assemblée générale

La Secrétaire générale de la STS informe les administrateurs qu'en raison des consignes de la Santé publique qui limite le nombre de personnes pour les rassemblements intérieurs exigeant une distanciation de deux mètres entre les individus et pour limiter les risques de contamination, la STS ne tiendra pas d'assemblée générale en 2020.

Elle précise aux administrateurs que la tenue d'assemblée générale n'est pas une obligation légale.

20-120 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 21 septembre 2020.

20-121 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-122 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 19 octobre 2020 par visioconférence. L'heure sera confirmée aux administrateurs ultérieurement.

Affaires diverses

20-123 Mise à jour du Plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024

CONSIDÉRANT QUE la Société doit ajouter des sommes pour le projet *d'immobilisation Abribus-Accès piéton (Secteur La Baie)* inscrit au plan quinquennal d'immobilisations 2020-2024;

CONSIDÉRANT les précisions apportées par le directeur général.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner les modifications apportées au plan quinquennal des immobilisations 2020-2024 ;

DE transmettre ledit plan modifié au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Levée de l'assemblée à 15 h 17

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 22 octobre à 17 h, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Lettre appui : Trajectoire Québec », « Demande des résidents du Domaine Luxuor à Chicoutimi », « Demande des résidents de Shipshaw », « Dépôt du guide d'éthique des employés de la STS » et « Entente annuelle Meltwater » en affaires diverses

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-124 Plan quinquennal des immobilisations (PQI) 2021-2025

CONSIDÉRANT que la STS a préparé son plan quinquennal des immobilisations pour la période de 2021 à 2025 ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule que la Société adopte chaque année son programme triennal des immobilisations pour les trois années financières suivantes et qu'il soit par la suite, transmis au conseil de Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Société doit annoncer ses intentions d'investissement à la direction territoriale du ministère des Transports du Québec, sur une base quinquennale.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan quinquennal des immobilisations de la Société de transport du Saguenay pour les années 2021 à 2025 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit programme quinquennal soit déposé à Ville de Saguenay ;

QUE copie dudit programme quinquennal des immobilisations soit transmise au ministère des Transports du Québec.

20-125 Grille tarifaire 2021

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le conseil exécutif de la STS a préalablement recommandé l'adoption de la grille tarifaire 2021 à la suite à sa présentation ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte les tarifs suivants, lesquels seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

| | | | |
|----------------------|----------|----------------------------|----------|
| Paiement comptant | 3,50 \$ | « Laissez-passer » mensuel | |
| | | Adulte | 73,00 \$ |
| Billets-PME | | Jeunesse (17ans et plus) | 60,00 \$ |
| Prix unitaire | 3,35 \$ | Âge d'or (65 ans et plus) | 48,00 \$ |
| Livret de 5 billets | 16,75 \$ | | |
| Livret de 12 billets | 40,20 \$ | Passé familiale (1 jour) | 11,00 \$ |

20-126 Budget 2021

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) stipule qu'une société dépose pour adoption, chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant ;

CONSIDÉRANT le projet de budget déposé pour l'année financière 2021 et présenté par le directeur général et la trésorière de la Société au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le budget de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice financier 2021 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE ledit budget 2021 soit soumis à la Ville de Saguenay pour adoption.

20-127 Tarification des municipalités (2021)

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 (résolution # 19-200) ;

CONSIDÉRANT que la tarification est sujette à une hausse annuelle ;

CONSIDÉRANT que le coût d'exploitation augmente chaque année ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay adopte une hausse tarifaire équivalente à 2 % de la valeur actuelle en date du 1^{er} janvier 2021.

ET QUE les protocoles d'entente des municipalités affiliées et des partenaires soient mis à jour pour l'année 2021.

20-129 Règlement # 210 : Acquisition autobus à propulsion hybride

Lu le règlement # 210 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 393 600 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes au renouvellement de deux (2) autobus de type urbain 40' à propulsion hybride en 2021 et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 210 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

20-130 Achat regroupé : pneus radiaux pour autobus urbains

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2017, par sa résolution 17-235, le conseil d'administration de la STS autorisait la Société de transport de Montréal (STM) à agir à titre de mandataire de la STS dans le cadre de certains achats regroupés ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article # 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut confier à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service ;

CONSIDÉRANT que la STM doit procéder au renouvellement du contrat pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains ;

CONSIDÉRANT que la STM a eu recours à un appel d'offres public afin d'octroyer le contrat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER un montant supplémentaire de 25 000 \$ pour l'utilisation de l'année d'option du contrat d'achat regroupé pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains.

20-131 Super dépositaire

CONSIDÉRANT le déploiement du projet Accès Libre à l'UQAC ;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire ouvrir un nouveau point de service plus accessible pour sa clientèle.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le STS à procéder à l'ouverture d'un nouveau point de service au pavillon sportif de l'Université du Québec à Chicoutimi ;

D'ABROGER la résolution # 19-182 autorisant l'ouverture d'un point de service à la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi;

20-132 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Développement

CONSIDÉRANT QUE le consortium composé de la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et de la Société de transport du Saguenay (STSaguenay) désirent moderniser leur système de vente et de perception avec l'implantation d'une plateforme Web (projet Rechargement web) permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne, laquelle sera développée par la STSherbrooke et pourra être hébergée sur les serveurs du consortium;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rechargement web comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

CONSIDÉRANT QUE le Volet Acquisition fait l'objet d'un mandat distinct entre les deux sociétés;

CONSIDÉRANT QUE le Volet Développement fait l'objet de la présente entente de service;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay désirent conclure la présente entente de service afin de mettre en commun des ressources de développement, d'implantation, de maintenance et de support de la plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général soit, et il l'est par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, le protocole d'entente avec la Société de transport de Sherbrooke pour le projet Rechargement web – Volet Développement, soit le développement, l'intégration, la maintenance et le support requis à la *Plateforme Web* en décrivant les droits et obligations de chaque société.

20-133 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke : Projet Rechargement web-Volet Acquisition

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), est une société de transport en commun au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay (STSaguenay) et la STSherbrooke sont soit des organismes publics visés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), soit des personnes ou organismes que cette loi assimile à un organisme public, ou encore des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rechargement web comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

CONSIDÉRANT QUE le Volet Développement fait l'objet d'une entente de service distincte entre les sociétés;

CONSIDÉRANT QUE le Volet Acquisition fait l'objet du présent mandat;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke et la STSaguenay désirent conclure la présente entente de service afin de confier au MANDATAIRE un mandat aux fins de s'approvisionner et d'obtenir des biens et services requis à la réalisation du projet « Rechargement web »;

CONSIDÉRANT QUE la STSherbrooke projette elle-même d'obtenir les mêmes biens et services;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat intervient de gré à gré et à titre gratuit.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- a) QUE le préambule des présentes résolutions en fait partie intégrante;
- b) D'ACCEPTER les modalités prévues au Mandat, incluant notamment celles qui suivent :
 - a. Les Contrats seront octroyés en fonction du coût estimé des Objets du mandat, du type de services ou biens visés et des exceptions prévues aux Lois applicables, selon les modalités exposées aux annexes 5 du Mandat.
 - b. La STSherbrooke est responsable du respect des dispositions des lois applicables en fonction du mode retenu pour l'octroi des Contrats.
 - c. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* de la STSherbrooke est applicable dans le cadre du processus d'Octroi de Contrats et de Levée des options.
 - d. Les personnes désignées par la STSherbrooke sont autorisées à signer tous les documents requis dans le cadre des processus :
 - i. d'Octroi des Contrats;
 - i. de gestion des Contrats;
 - ii. de Levée des options prévues aux documents contractuels.
 - e. La STSherbrooke est responsable de la préparation des documents contractuels requis dans le cadre du processus d'octroi de Contrats.
 - f. STSaguenay est responsable de la préparation de tout document technique qui le concerne et qui est requis dans le cadre du processus d'octroi de Contrats et de l'exécution de Contrats.
 - g. Dans l'éventualité où, à la suite d'une demande de soumissions visée par le Mandat, une seule soumission conforme est reçue, la STSherbrooke peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le Contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie.
 - h. La *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* de la STSherbrooke trouve application lors du processus d'octroi de Contrats.
 - i. La STSherbrooke est responsable de :
 - i. la gestion de l'Octroi des Contrats;
 - ii. la gestion des Contrats;
 - iii. la Levée des options prévues aux documents contractuels, incluant les décisions et les confirmations visant le renouvellement des Contrats ou la fourniture de biens / services supplémentaires.
 - j. La STSherbrooke est tenue, à la demande de la STSaguenay ou lorsque les circonstances le justifient, de l'informer de sa gestion de l'Octroi des Contrats, de sa gestion des Contrat et de la Levée des options.
 - k. Dans le cadre du processus d'octroi des Contrats, le conseil d'administration de la STSherbrooke est chargé du processus d'évaluation du rendement.
 - l. STSaguenay est tenue envers tout tiers des actes accomplis par la STSherbrooke dans l'exécution du Mandat.
 - m. STSaguenay est tenue d'indemniser la STSherbrooke du préjudice que la STSherbrooke a subi dans l'exécution du Mandat, sauf en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de la STSherbrooke.
- c) QUE le directeur général de la STSaguenay soit autorisé à signer le Mandat;

20-134 Information réseau

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs que les opérations sur le réseau se déroulement bien.

Le directeur général mentionne que des évaluations seront faites pour les points suivants :

- Ajout d'un abribus au coin des rue Caron et des Oblats à Chicoutimi
- Traverse piétonnière au coin de la 6^e Avenue et du boulevard de la Grande-Baie sud à La Baie.

Il mentionne également qu'un rappel sera fait concernant le respect de la vitesse sur la rue Henri-Bourassa à Chicoutimi afin de minimiser les vibrations ressentis par les résidents.

20-135 Résultats de soumission : Uniforme des chauffeurs (euses)

CONSIDÉRANT que la Société a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture de pièces d'uniforme pour son personnel chauffeur ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités à l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour la fourniture de pièces d'uniforme pour le personnel chauffeur soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Identification Sports, pour les pantalons, les bermudas, les vestes en tricot, les chandails, les polos, les gilets, les chemises, ainsi que pour les coupe-vent, les vestes extérieures, les tuques et les casquettes, et ce, pour un montant avant taxes de 61 686.25 \$

20-136 Demande de partenariat : Festival regard

Le conseil d'administration autorise la STS à procéder à l'analyse des coûts et de la mise en opération de la demande du Festival Regard pour la tenue de la 25^e édition du festival qui se déroulera du 9 au 13 juin 2021.

20-137 Rapport annuel 2019 : Dépôt

De noter le dépôt du rapport annuel 2019 de la Société de transport du Saguenay en date du 22 octobre 2020.

20-138 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 22 octobre 2020.

20-139 Lettre appui : Trajectoire Québec

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la pandémie a bouleversé les habitudes des utilisateurs du transport en commun partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec est une association qui intervient dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec souhaite déposer un projet de campagne de sensibilisation au Fonds d'action et de sensibilisation pour un climat;

CONSIDÉRANT QUE ce projet appelé *De retour en collectif*, consiste en une campagne provinciale de sensibilisation destinée aux usagers qui ont délaissé le transport collectif dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle vise à déconstruire la peur envers le transport en commun, alors que les citoyens-utilisateurs craignent que ceux-ci soient un vecteur de propagation du virus;

CONSIDÉRANT QUE Trajectoire Québec sollicite l'appui de partenaires, dont les sociétés de transport du Québec pour la mise en candidature de son projet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STS envoie une lettre d'appui à Trajectoire Québec dans le cadre du projet De retour en collectif! qui sera déposé au Fonds d'action et de sensibilisation pour un climat.

ET QUE cette lettre soit signée par le président de la STS, monsieur Marc Pettersen.

20-140 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de septembre 2020 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

QUE les états financiers du mois d'août 2020 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

20-141 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-142 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se tiendra le lundi 16 novembre en visioconférence. L'heure sera confirmée ultérieurement.

20-143 Demande des résidents du Domaine LUXUOR à Chicoutimi

Le directeur général informe les administrateurs qu'une pétition a été envoyé à la mairesse de Saguenay ainsi qu'aux membres du conseil de Ville, au ministère des transports du Québec, à la STS et au CADUS par les résidents du Domaine Luxuor pour demander plusieurs aménagements à proximité de ce secteur. Il précise que la demande sera analysée.

20-144 Demande des résidents de Shipshaw et Saint-Ambroise

Le directeur général informe les administrateurs qu'une pétition a été déposée a la STS par les résidents de Shipshaw et de Saint-Ambroise afin que le service du midi soit rétabli.

Les administrateurs ont convenu d'envoyer une lettre à la conseillère municipale du secteur, Madame Julie Dufour, pour l'informer de la demande des résidents d'une partie de son arrondissement.

Et que la lettre indique les coûts.

20-145 Dépôt du guide d'éthique des employés de la Société de transport du Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport souhaitait se doter d'un guide d'éthique pour son organisation.

CONSIDÉRANT QUE la STS a mandaté la firme Gauthier Bédard afin que cette dernière réalise ce mandat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'un guide d'éthique des employés de la Société de transport du Saguenay soit déposé pour commentaires.
ET QUE le guide d'éthique soit présenté à l'ensemble des employés une fois qu'il aura été accepté.

20-146 Entente annuelle : Meltwater

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite avoir une veille médiatique de son organisation qui répertorie les articles/entrevues des médias traditionnels (télévision et radio) ainsi que les mentions sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaitait avoir un produit qui lui fournit l'information en temps réel et l'accès aux extraits de manière autonome;

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaitait avoir accès à une plateforme de veille médiatique qui pourrait être accessible via une application cellulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la signature du contrat annuel avec le fournisseur Meltwater pour le service de veille médiatique à la STS pour un montant de 7 500 \$ avant les taxes pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

Levée de l'assemblée à 18 h 04

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 16 novembre 2020 à 14 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en modifiant le point 7 par Ratification de contrat : Honeywell et en ajoutant le point 7.1 Octroi de contrat : Honeywell.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

20-147 Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes : Plan d'optimisation

CONSIDÉRANT le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport sont grandement impactées par la crise;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes qui vise à pallier les pertes financières de recettes tarifaires provenant des usagers et des dépenses supplémentaires découlant de la pandémie et misent en place pour protéger les usagers et les employés;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir des aides financières dudit programme, la Société de transport du Saguenay doit produire un plan d'optimisation des ressources et le faire adopter par son conseil d'administration.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Plan d'optimisation des ressources de la Société de transport du Saguenay tel que présenté, soit adopté;

ET QUE ledit plan soit envoyé au ministère des Transports du Québec.

20-148 Plan des effectifs 2021

CONSIDÉRANT le point 6.2.1.4 Budget et immobilisations du règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay (Règlement # 138);

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE procéder à l'embauche de 2 mécanicien/mécanicienne : un au statut temporaire et l'autre au statut temporaire;

DE poursuivre l'affichage en continu de postes de chauffeurs/chauffeuses pour assurer le maintien des opérations;

DE revoir la structure du service de l'administration pour optimiser les ressources et déterminer les besoins de l'organisation.

20-149 Embauche mécanicien/mécanicienne

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un mécanicien et les absences maladie au sein du service d'entretien

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE lancer un processus d'embauche pour recruter deux mécanicien/mécanicienne de véhicules lourds, soit un ayant un statut permanent et l'autre ayant un statut temporaire;

DE nommer monsieur Martin Harvey à siéger au comité de recrutement à titre d' élu au sein du conseil d'administration de la STS.

20-150 Mandat firme André Filion et Associés

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la structure du service des finances et comptabilité avec l'entrée en poste de nouveaux employés;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le directeur général à ce sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer un mandat d'analyse, d'accompagnement et de recrutement pour un poste administratif, à la firme-conseil André Fillion & Associés dans le cas où leur offre de service respecte le budget convenu, soit une somme maximale de 6000 \$ avant taxes;

QUE le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à enclencher les démarches nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-151 Ratification de contrat : Honeywell

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit faire la maintenance prioritaire de ses installations situées au garage situé au 1733, boulevard Saint-Paul à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE la STS fait affaire avec l'entreprise Honeywell pour la réalisation de ces travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Honeywell pour la maintenance prioritaire des systèmes mécaniques du garage de la STS situé au 1733, boulevard Saint-Paul à Chicoutimi, pour le montant avant taxes de 11 754,36 \$.

ET DE CHOISIR l'option de renouvellement pour 5 ans dudit contrat, totalisant un montant de 50 708,22 \$ avant taxes.

20-152 Octroi de contrat : Honeywell

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit faire la maintenance prioritaire de ses installations au garage et au bureau administratif situés au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE la STS fait affaire avec l'entreprise Honeywell pour la réalisation de ces travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat de l'entreprise Honeywell pour la maintenance prioritaire des systèmes mécaniques du garage et du bureau administratif tous deux situés au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi, pour le montant avant taxes de 20 369,28 \$.

20-153 Prolongement de contrat : Transport Spécialisé Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay doit procéder au renouvellement de contrat de fournisseur de service en ce qui a trait au transport adapté;

CONSIDÉRANT le contexte actuel occasionné par la pandémie de COVID-19.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la prolongation de contrat pour une durée d'un an, avec le fournisseur actuel, soit Inter-car, division Transport Spécialisé Saguenay.

20-154 Cession en emphytéose

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de Corridor d'écomobilité, la Société de transport du Saguenay a procédé à la construction d'infrastructures sur des terrains appartenant à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets d'aménagement de ce corridor et de voies réservées au transport en commun, notamment la construction d'une station sur le Campus de l'Université du Québec à Chicoutimi;

CONSIDÉRANT QUE l'UQAC souhaite faire cession à la STS d'un droit d'emphytéose sur les voies réservées, la station UQAC, le Pavillon d'écomobilité et la station Cégep tel que décrit en détails dans la Cession par emphytéose.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général de la Société de transport du Saguenay à signer pour et au nom de la Société de transport du Saguenay la Cession d'emphytéose.

20-155 Convention cadre ATUQ 2021

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, dont la Société de transport du Saguenay, sont en mesure d'établir dès maintenant certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achat constitué desdites sociétés de transport, pour l'acquisition de ces biens et services, permet à celles-ci de bénéficier des avantages d'un important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article # 89.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut confier à une autre personne morale de droit public, le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay de même que les autres sociétés de transport membres de l'ATUQ sont des personnes morales de droit public au sens de l'article # 89.1 de la loi précitée;

CONSIDÉRANT le projet de convention cadre à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, pour divers achats regroupés en 2021.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la convention cadre pour divers achats regroupés en 2021, à intervenir entre les sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ, telle que déposée;

QUE le directeur général et la trésorière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à agir comme représentants officiels de la Société de transport du Saguenay à toutes fins prévues à ladite convention et plus particulièrement, quant à l'avis écrit de confirmation définitive de la nature et de l'étendue des mandats ainsi qu'à la levée de toutes options prévues à l'intérieur d'une entente;

QUE le directeur général et la trésorière soient et ils sont, par les présentes, autorisés signer de manière électronique, la convention cadre pour divers achats regroupés en 2021, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay;

QUE la Société se réserve le droit de se prévaloir des prix soumissionnés par le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des appels d'offres regroupés, à n'importe lequel moment pendant la durée du contrat d'approvisionnement et ce, malgré l'absence d'indication de montant en regard d'une entente spécifique à l'annexe 1 de ladite convention cadre.

20-156 Horaire des Fêtes 2020

CONSIDÉRANT que la période des Fêtes entraîne certaines modifications aux horaires d'opérations ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'horaire d'opération au transport adapté pour la période des Fêtes 2020, soit le suivant :

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Jeudi 24 décembre 2020 | 7 h à 22 h |
| Vendredi 25 décembre 2020 | Férié / Pas de transport |
| Samedi 26 décembre 2020 | 10 h à 22 h |
| Dimanche 27 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Lundi 28 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Mardi 29 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Mercredi 30 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Jeudi 31 décembre 2020 | 7 h à 22 h |
| Vendredi 1 ^{er} janvier 2020 | Férié / Pas de transport |
| Samedi 2 janvier 2020 | 10 h à 22 h |
| Dimanche 3 janvier 2020 | Horaire régulier |
| Lundi 4 janvier 2020 | Horaire régulier |

QUE l'horaire d'opération au transport régulier pour la période des Fêtes 2020, soit le suivant :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Jeudi 24 décembre 2020 | Horaire régulier avec dernier départ à 18 h 15 |
| Vendredi 25 décembre 2020 | Férié / Pas de service |
| Samedi 26 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Dimanche 27 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Lundi 28 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Mardi 29 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Mercredi 30 décembre 2020 | Horaire régulier |
| Jeudi 31 décembre 2020 | Horaire régulier avec dernier départ à 18 h 15 |
| Vendredi 1 ^{er} janvier 2020 | Férié / Pas de service |
| Samedi 2 janvier 2020 | Horaire régulier |
| Dimanche 3 janvier 2020 | Horaire régulier |
| Lundi 4 janvier 2020 | Horaire régulier |

20-157 Information réseau

Le directeur général informe les administrateurs qu'après une discussion avec la conseillère du secteur Shipshaw, Madame Julie Dufour, il a été décidé de remettre en service la desserte du midi à Shipshaw/Saint-Ambroise vers Chicoutimi en janvier 2021, tel que recommandé par le CA.

Le directeur général avise également le CA que la STS a communiqué avec le gestionnaire du Domaine

Luxuor et que des informations relatives au réseau lui ont été transmises. Aucune décision n'est encore arrêtée sur ce dossier.

La directrice de l'exploitation informe les administrateurs des points suivants :

- Analyse sur l'installation d'un abibus coin des rues Oblat et Caron;
- Suivi pour la vitesse sur Henri-Bourassa;
- Demande d'une citoyenne pour le retrait du transport en commun sur la rue des Rosiers à La Baie (circuit 50).

20-158 Suivi Covid-19

Le directeur général de la STS informe les administrateurs de la situation au sein de l'organisation en ce qui a trait à la gestion de la COVID-19 au sein des employés et des mesures de protection supplémentaires mises en place.

20-159 Commande de fourniture sanitaire : masque de procédure

CONSIDÉRANT le contexte actuel en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relativement au port du masque de procédure dans les milieux de travail.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER l'achat de masque de procédure.

20-160 Transport d'employés municipaux

CONSIDÉRANT le contexte actuel en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que pour assurer le transport sécuritaire des employés municipaux des travaux publics afin de respecter les mesures sanitaires prescrites par la Santé publique, la Ville de Saguenay a sollicité la Société de transport du Saguenay pour transporter des employés municipaux;

CONSIDÉRANT que le transport nécessite pour la STS des réaménagements d'horaire pour assurer une prestation de service à la Ville estimée à 60 heures par semaine, 7 jours sur 7, pendant 20 semaines;

CONSIDÉRANT que la STS considère primordial de faire preuve d'entraide en temps de pandémie.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Lafond

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la STS à faire le transport d'employés municipaux des travaux publics de la Ville de Saguenay et de facturer cette dernière au taux de 85 \$/heure.

20-161 Festival Regard

CONSIDÉRANT le dépôt du courriel de Mme Marie-Élaine Rioux, directrice générale du Festival Regard, expliquant un nouveau projet du festival pour la 25^e édition, soit la présentation de courts métrages disponibles exclusivement à l'intérieur des autobus;

CONSIDÉRANT que le Festival Regard demande à la STS d'être partenaire du projet en rendant accessible de l'affichage intérieur dans les autobus de février à juin 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Société à contribuer au rayonnement du Festival au Saguenay;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Société rende accessible de l'affichage intérieur dans les autobus de la STS pour faire la promotion de la diffusion de courts métrages exclusivement aux clients de la STS de février à juin 2021.

20-162 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 16 novembre 2020.

20-163 Approbation des comptes et états financiers

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le caisse-déboursés du mois d'octobre 2020 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes ;

QUE les états financiers du mois septembre 2020 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

20-164 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

20-165 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 14 décembre 2020 par visioconférence à 13 h 30.

Levée de l'assemblée à 15 h 34

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 18 novembre 2020 à 11 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et trésorière, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines, ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

Mélanie Tremblay

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en retirant le point 1 Pandémie.

20-166 Plan quinquennal d'immobilisation : révision

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a envoyé son plan quinquennal d'immobilisation 2021-2025 au ministère des Transports du Québec pour approbation (résolution # 20-124);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a demandé à la STS de réviser son PQI en tenant compte des balises mises en place par ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre est prévue avec le ministère des Transports du Québec et la STS à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan quinquennal des immobilisations modifié de la Société de transport du Saguenay pour les années 2021 à 2025 soit, et il est par les présentes, adopté tel que déposé ;

QUE copie dudit programme quinquennal des immobilisations modifié soit transmise au ministère des Transports du Québec.

20-167 Réseau de transport – Hiver 2021

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le transport en commun est considéré comme un service essentiel et que le maintien des opérations est nécessaire;

CONSIDÉRANT le taux d'absentéisme plus élevé au sein du personnel chauffeur en raison de la pandémie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MODIFIER le service en diminuant la fréquence de passage aux heures en période hors-pointe, soit de 8 h 45 à 14 h 45 en semaine, sur les circuits suivants :

- Jonquière : #30, #31 et #33
- Arvida : #38 et #39
- Chicoutimi-Nord : #20 et #22

ET QUE cette modification soit effective pour 3 mois, à partir du 4 janvier 2021.

Levée de l'assemblée à 12 h 34

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 14 décembre à 13 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général et mesdames Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles et trésorière ainsi que Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par Mme Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant les points suivants en Affaires diverses :

- Plan de redressement et de maintien de l'offre de service 2020-2021-2022 : adoption
- Plan des effectifs : Affichage de poste
- Dépôt des lettres aux Centres de services scolaire des Rives-du-Saguenay et De La Jonquière
- Grille tarifaire 2021 modifié.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020 soient, et ils sont adoptés dans leur forme et teneur.

20-168 Modification du procès-verbal du 22 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la STS a été adopté le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire 2021 a dû être modifiée par la suite.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le procès-verbal du 22 octobre modifié;

D'ABROGER la résolution #20-125 Grille tarifaire 2021 et de la remplacer par la résolution # 20-188 Grille tarifaire 2021 modifiée.

20-169 Calendrier des assemblées du conseil d'administration 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article # 26 de la loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins dix (10) fois par année et qu'à sa première assemblée de l'année, il adopte le calendrier des assemblées pour l'année.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2021, tel que déposé ;

| Mois | Date | Heure | Lieu |
|------------------|-------------|--------------|-------------|
| Janvier | Lundi le 11 | 13 h 30 | ZOOM |
| Février | Lundi le 15 | 13 h 30 | ZOOM |
| Mars | Lundi le 15 | 13 h 30 | ZOOM |
| Avril | Lundi le 19 | 13 h 30 | ZOOM |
| Mai | Lundi le 17 | 13 h 30 | ZOOM |
| Juin | Lundi le 21 | 13 h 30 | ZOOM |
| Août | Lundi le 16 | 13 h 30 | ZOOM |
| Septembre | Lundi le 20 | 13 h 30 | ZOOM |
| Octobre | Lundi le 18 | 13 h 30 | ZOOM |
| Novembre | Lundi le 15 | 13 h 30 | ZOOM |
| Décembre | Lundi le 13 | 13 h 30 | ZOOM |

20-170 Adoption du Guide d'éthique de la Société de transport du Saguenay

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay souhaite se doter d'un guide d'éthique pour son organisation.

CONSIDÉRANT QUE la STS a mandaté la firme Gauthier Bédard afin que cette dernière réalise ce mandat.

CONSIDÉRANT QUE le guide d'éthique de la STS a été déposé au conseil d'administration de la STS le 22 octobre dernier (résolutions # 20-145).

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le guide d'éthique de la Société de transport du Saguenay;

ET DE PROCÉDER à sa mise en place auprès du personnel et des partenaires concernés par ce dernier.

20-171 Reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT que la période des Fêtes est l'occasion de souligner le bon travail des employés;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 aucun rassemblement n'est permis;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Société de transport du Saguenay envoie à tous ses employés une carte et un chèque-cadeau CVS (centres-villes Saguenay) d'une valeur de 20 \$.

20-172 Ratification de contrat : déneigement

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a procédé à des demandes de soumission par invitation pour les services de déneigement pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues dans les délais cités par l'appel d'offres.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour les services de déneigement (hiver 2020-2021) pour les bâtisses du 1733, boulevard Saint-Paul et du 1330, rue Bersimis soit octroyé à l'entreprise Équipement Deloc pour un montant de 11 800,02 \$ avant taxes;

QUE le contrat pour le déneigement des abribus et des arrêts du secteur des boulevards Barette et Talbot soit octroyé à l'entreprise Entretien Extérieur Houde pour un montant de 11 445,00 \$ avant taxes et à l'entreprise Déneigement Le Roi des Neiges pour un montant de 10 560,00 \$ avant taxes dans le secteur Jonquière.

20-173 Modification de contrat - Ajustement en fonction du nombre de véhicules : support et entretien annuel (2020-2021) d'HASTUS (#20-109)

CONSIDÉRANT QUE des changements doivent être apportés au contrat de licence et de service ainsi qu'au contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de véhicules du contrat doit être augmenté pour une licence couvrant 300 à 350 véhicules pour le consortium comprenant les sociétés de transport de Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis et Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ce changement occasionne des ajustements de coûts.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Lina Tremblay
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER les ajustements de coûts sur le contrat de support et d'entretien pour un montant unique de 17 490,00 \$ avant taxes;

D'AUTORISER l'ajustement du coût annuel de support et d'entretien 2020-2021 pour un montant de 2 102,00 \$ avant taxes soit une augmentation de 51,00 \$.

20-174 Contrat SIPE 2.2 - Renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et du service de support à la clientèle 2020 : modification Annexe 5

CONSIDÉRANT QUE la Société a renouvelé le contrat du consortium pour SIPE 2.2 (résolution 20-083);

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat comportait une erreur à l'annexe 5 pour l'année 3 optionnelle.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les modifications de l'annexe 5 modifiant le montant de l'année 3 optionnelle.

20-175 Levée d'option pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien Giro-Accès (transport adapté)

CONSIDÉRANT QUE le consortium des sociétés de transport de Sherbrooke, Outaouais, Trois-Rivières et

Saguenay a procédé à l'implantation d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée pour être le donneur d'ouvrage pour le compte du consortium;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé, dans le cadre de ce projet, à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, une seule soumission a été déposée et que celle-ci a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat a été octroyé pour et au nom du consortium;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 3.3 et 3.5 de l'annexe C du contrat original, après une période initiale de trois ans se terminant le 20 mars 2021, prévoit une possibilité de renouvellement de contrat de support et d'entretien de sept fois un an pour les années 4 à 10;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater la Société de transport de Sherbrooke afin qu'elle puisse lever lesdites options.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil mandate la Société de transport de Sherbrooke pour lever les options qui prévoit une possibilité de renouvellement du Contrat de support et d'entretien de sept fois un an pour les années 4 à 10.

20-176 Règlement d'emprunt #211

Lu le règlement # 211 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 600 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes au projet « mesures préférentielles rue St-Vallier » et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 211 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

20-177 Règlement d'emprunt #212

Lu le règlement # 212 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 700 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif à Jonquière et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement # 212 soit, et il l'est par les présentes, adopté en première et dernière lecture.

20-178 Association canadienne du transport urbain: adhésion

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne du transport urbain a joué et joue encore un rôle important pour les sociétés de transport durant la pandémie;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay adhère à l'Association canadienne du transport urbain pour l'année 2021 pour un montant de 13 063,65 \$ avant taxes.

20-179 Festival Regard : suivi

Le directeur général informe les administrateurs qu'une offre de service a été transmise au Festival Regard en ce qui a trait à leur demande de nolisement d'un autobus pour le 10, 11, 12 juin 2021 de 16 h à 22 h.

20-180 Horaire des Fêtes administration

Le directeur général informe les administrateurs sur l'horaire de l'administration pour la période des Fêtes 2021, soit :

24 décembre : de 8 h 30 à 12 h

25 décembre : fermé

28 décembre : fermé

29 et 30 décembre : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

31 décembre : fermé

1^{er} janvier : fermé

4 janvier : fermé

5 janvier : Retour à l'horaire régulier

20-181 Correspondance

De noter le dépôt de la correspondance en date du 11 décembre 2020.

20-182 Approbation des comptes et états financiers

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le caisse-déboursés du mois de novembre 2020 soit, et il est par les présentes, approuvé et l'autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes;

QUE les états financiers du mois d'octobre 2020 soient, et ils le sont par les présentes, approuvés.

20-183 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS.

20-184 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 11 janvier 2021 à 13 h 30 par vidéoconférence.

AFFAIRES DIVERSES :

20-185 Plan de redressement et de maintien de l'offre de service 2020-2021-2022 : adoption

CONSIDÉRANT le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport sont grandement impactées par la crise;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes qui vise à pallier les pertes financières de recettes tarifaires provenant des usagers et des dépenses supplémentaires découlant de la pandémie et misent en place pour protéger les usagers et les employés;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir des aides financières dudit programme, la Société de transport du Saguenay doit produire un plan de redressement et de maintien de l'offre de service 2020-2021-2022.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey

Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le plan de redressement et de maintien de l'offre de service 2020-2021-2022, tel que présenté, soit adopté;

ET QUE ledit plan soit envoyé au ministère des Transports du Québec.

20-186 Plan des effectifs : Affichage de poste

CONSIDÉRANT QU'un mandat d'analyse, d'accompagnement et de recrutement pour un poste administratif a été octroyé à la firme-conseil André Fillion & Associés (résolution 20-150);

CONSIDÉRANT QUE la firme-conseil a terminé son mandat d'analyse pour déterminer les besoins de la STS.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à l'affichage d'un poste de Directeur général adjoint/Directrice générale adjointe.

20-187 Dépôt des lettres aux Centres de services scolaire des Rives-du-Saguenay et De La Jonquière

Le directeur général de la STS dépose les lettres envoyées le 20 novembre 2020 à l'attention des présidents du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay et du Centre de services scolaires de la Jonquière ayant comme objet le transport scolaire.

Il souligne qu'il n'a encore reçu aucun retour en date du 14 décembre 2020.

20-188 Grille tarifaire 2021 modifié

CONSIDÉRANT QUE la grille tarifaire 2021 a été adoptée (résolution 20-125);

CONSIDÉRANT QUE les montants des livrets de 5 billets et de 12 billets comportaient une erreur en étant plus élevés.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier

Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER la grille tarifaire 2021 modifiée qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021, en réduisant de 5 sous le coût du livret de 5 billets et de 10 sous le coût du livret de 12 billets.

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|----------------------------|----------|
| Paiement comptant | 3,50 \$ | « Laissez-passer » mensuel | |
| | | Adulte | 73,00 \$ |
| Billets-PME | | Jeunesse (17ans et | 60,00 \$ |
| Prix unitaire | 3,35 \$ | Âge d'or (65 ans et plus) | 48,00 \$ |
| Livret de 5 billets | 16,75 \$ | | |
| Livret de 12 billets | 40,20 \$ | Passe familiale (1 jour) | 11,00 \$ |

Levée de l'assemblée à 14 h 38